LE PETIT JOURNAL DE SAINT-SALVADOUR

Numéro 16 - janvier 2024

Bonjour à toutes et à tous,

Une nouvelle année commence. Celle qui s'est terminée a vu son lot d'évènements tragiques, parmi lesquels on peut citer le retour du conflit au Moyen-Orient, la poursuite de la guerre en Ukraine, et quelques événements nationaux qui démontrent la fragilité de notre démocratie : agressions racistes, antisémites, lâche assassinat d'un enseignant.

Saint-Salvadour reste à ce jour relativement épargné par cette actualité morose et la vie de notre commune se poursuit.

L'étang du pré chaton a été remis en eau, rempoissonné pour accueillir de nouveau les pêcheurs dès le mois de mars, puis les baigneurs cet été.

L'année 2023 s'est terminée par une bonne nouvelle : notre commune a été labellisée « village d'avenir » (29 communes Corréziennes retenues). Ce label permettra un accompagnement des projets de réhabilitation de bâtiments publics (en particulier le bâtiment de l'ancienne poste) et de valorisation de l'œuvre d'Antoine Paucard.

Enfin, et pour bien commencer cette nouvelle année, nous vous donnons rendez-vous pour les vœux du conseil municipal :

LE DIMANCHE 21 JANVIER

A 11 heures

Salle Polyvalente

Bonne année… Et surtout : portez-vous bien !!!

Très cordialement
Votre Maire
Pierre-Marie CAPY

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 14 novembre à 19 h

Présents :
Mmes COURTOIS Audrey, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine,
MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David.

Absents, excusés avec pouvoirs :
Mme JEGO Stéphanie donne pouvoir à M. FUENTES David.
M. ACCOU Maxime donne pouvoir à M. DEBRET Guillaume.

Secrétaire de séance : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.
Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente du 11 juillet 2023.

DÉLIBERATIONS

- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement : comme chaque année le Conseil municipal doit autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2024, suivant le quart du vote du Budget Primitif de l'année 2023. La somme de 44 394.89 € sera prise en compte pour cette délibération.
  Accord du conseil municipal.

- Demande de subventions :
  M. le Maire a reçu deux demandes de subventions d'associations communales :
  - Une demande du p'tit marché de Saint-Salvadour
  - Une autre demande de la société de chasse

  Après discussion et conformément à ce qui avait été arrêté lors d'une précédente réunion (achat d'une autolaveuse pour la salle polyvalente, à disposition des associations de la commune), le conseil municipal décide d'attribuer :
  - 500 € au p'tit marché de Saint-Salvadour
  - 500 € à la société de chasse

PROJET DE PLANIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables, chaque collectivité est dans l'obligation de définir des zones d'accélération sur sa commune, susceptibles d'accueillir différents types d'énergie :

- Photovoltaïque sur toiture,
- Photovoltaïque au sol,
- Photovoltaïque en ombrières,
- Solaire Thermique,
- Eolien,
- Hydroélectricité,
- Géothermie,
- Méthanisation,
- Biomasse / chaufferie bois.

Un logiciel d'aide à la prise de décision sera mis à disposition par Tulle Agglo.
Ce projet devant s'accompagner d'une réunion publique, celle-ci est programmée le vendredi 1er décembre.
Une délibération validant les zones retenues devra par ailleurs être prise d'ici la fin de l'année.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Parmi les 43 éclairages sur la commune, 9 sont vétustes et à rénover.
Pour rappel, la facture de 2022 concernant l'éclairage public s'élevait à 1 500 €.
Après calcul, et participation départementale déduite, le choix est fait de rénover ces 9 lampadaires. La participation de la commune, de 1 409 € au plus, serait amortie d'ici 7 ans.

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE

Des administrés ont fait parvenir à la mairie une demande d'achat d'une parcelle communale de bois de 823 m² qui jouxte leur terrain.
Cette parcelle est boisée, et certains arbres menacent une construction.
Accord de principe du conseil municipal pour la vente de cette parcelle.
Après prise de renseignements sur la valeur de ce type de bien, une délibération pourra être prise au prochain conseil municipal.

DISPOSITIF « VILLAGES D'AVENIR »

Le 14 septembre 2023, M. le préfet a informé les collectivités du lancement du programme « Villages d'Avenir » dont l'objectif est de soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets au travers d'accompagnements en ingénierie.
A ce titre, les communes ayant un projet collectif autour de l'habitat, des transports, du patrimoine ou encore de la santé pouvaient candidater.
Des représentants de l'équipe municipale ont rencontré M. le Secrétaire Général de la préfecture et M. Michel Breuilh, Président de Tulle Agglo, afin de leur présenter l'étude sur le projet de valorisation de l'œuvre de Paucard, avec la réhabilitation du patrimoine (locaux de l'ancienne poste et son logement, ancien local de la société de chasse, et musée Paucard actuel).
Ces derniers ont conseillé à la commune de Saint-Salvadour de faire acte de candidature auprès de la préfecture en adressant une demande « groupée » avec des communes voisines intéressées par ce dispositif (Saint Clément, Chamboulive, Pierrefitte, Lagraulière, Chanteix), chacune développant toutefois ses propres thématiques.
La réponse sera connue d'ici fin décembre.

RÉAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'ANCIENNE POSTE, DU LOGEMENT ET DE L'ANCIEN LOCAL DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

La commune a invité l'architecte ayant participé à l'étude du projet Paucard. Elle est venue sur le terrain afin de faire des propositions de réaménagement.
Sont vacants : un logement sur 2 étages, l'ancienne agence postale et le local de la société de chasse, désormais vide.
Il sera nécessaire, lors du prochain conseil municipal, de déterminer la suite à donner quant à l'utilisation de ces locaux.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Ce plan de gestion des risques qui pourraient survenir en cas d'évènements naturels, technologiques ou sanitaires, prévoit un chapitre destiné à recenser des bénévoles mobilisables en cas d'évènements importants (tempête, orage…).
Une réunion sera proposée aux personnes concernées (artisans, agriculteurs, entreprises…) d'ici la fin de l'année.

LEGS

Une bienfaitrice a désigné la commune comme légataire d'un appartement à Tulle en contrepartie de l'entretien de la tombe de membres de sa famille au cimetière de Saint-Salvadour.
Cet appartement se situe 20 avenue Guynemer au 2ème étage d'une maison, dont le 1er étage a été légué en partage à la Ligue contre le cancer et à la SPA.
Il sera nécessaire de délibérer pour accepter et gérer cette succession, mais rien ne peut être entrepris pour le moment, la SPA ne s'étant à ce jour pas manifestée.
Il est à noter que, lors d'un legs à une collectivité, les droits de succession sont inexistants, seuls les frais de notaire sont à régler.

NOËL DES ANCIENS

Comme chaque année, la municipalité invite les administrés de plus de 65 ans inscrits sur la liste électorale de la commune à un repas au restaurant « La Ferme du Léondou ». Les personnes n'ayant pas pu ou ne souhaitant pas assister au repas se sont vues proposer un colis-cadeau.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ À SEILHAC

En 2012, une convention a été signée avec la mairie de Seilhac. Elle est destinée à fixer la participation aux frais de scolarité des enfants de la commune scolarisés à Seilhac.
En 2022, cette participation s'élevait à 617.92 € par enfant.

Bien que cette convention n'ait jamais été dénoncée, la commune a reçu une facture de 10 800 € (soit 1 350 € par enfant) sans aucune explication, malgré plusieurs demandes.

De ce fait, M. le Maire s'est adressé aux services de l'Etat (préfecture, trésorerie, inspection académique) à la suite de quoi M. le Secrétaire Général de la préfecture a convoqué les maires de Saint-Salvadour et Seilhac à un rendez-vous fixé le 23 novembre.

QUESTIONS DIVERSES

1- Réception d'un courrier du principal du collège de Seilhac remerciant les collectivités pour leur participation au voyage de l'année.
2- Réception d'un courrier de M. le Maire de Seilhac concernant le projet de construction d'un nouveau centre de secours. Ce courrier suscite de nombreuses interrogations.
3- Emprunts de la commune : en mai 2020, la commune détenait 2 emprunts :
   Un emprunt de 118 800 € sur 5 ans (2 475 € mensuels) terminé depuis le 26 juillet 2023.
   Un autre emprunt de 220 000 € à échéance 2042, indexé sur le taux du Livret A + 1%.
   Du fait de l'augmentation du taux du Livret A (3% actuellement), les échéances trimestrielles sont passées de 3 050 € en 2020 à 3 847 € actuellement.
4- Rapport annuel de la gendarmerie :

	Sécurité Routière	Interventions	Délinquance	Prévention	Présence horaire
Année N-1	2	3	0	1	41
Année N	3	9	1	0	43

   Un dossier détaillé est disponible.
5- Remerciements à Guillaume DEBRET qui a géré l'organisation et la plantation de 18 arbres sur l'ancien stade et près du terrain de boules.
   9 élus ont participé à l'achat de ces arbres.
6- Audrey COURTOIS et Franck LEYRAT ont participé à une réunion sur le futur projet de collecte des déchets de Tulle Agglo. Un désaccord subsiste sur un point d'apport volontaire.
   Une motion a donc été adoptée à l'unanimité et envoyée à Tulle Agglo.

*** * * ***

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 19 décembre à 19 h

Présents :
Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.
MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, ACCOU Maxime, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David.

Secrétaire de séance : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.
Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente du 14 novembre 2023.

DÉLIBERATIONS

- Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)
  Monsieur le Maire a présenté lors du conseil municipal du 14 novembre, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.
  Il rappelle les observations émanant de la réunion publique organisée le 1er décembre à la salle polyvalente.
  Le conseil municipal, approuve à la majorité (10 voix Pour, 1 Abstention) la définition de l'ensemble des toitures des bâtiments comme des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables terrestres sur le territoire de la commune.

- Adhésion au Service « Climat Air Energie » :
  Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts énergétiques, Tulle Agglo s'engage auprès de ses communes membres, à les conseiller et les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental.
  Pour les aider à relever ce défi énergétique, Tulle Agglo propose un service mutualisé de **« Climat Air Energie ».** Ce service permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de proximité. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques et de recours aux énergies renouvelables en complémentarité des accompagnements existants.
  Le coût d'adhésion s'élève à 0.60 €/hab./an soit un total de 182.40 € par an pour la commune de Saint-Salvadour.
  Accord à l'unanimité du conseil municipal.

- Vente de terrain :
  Des administrés ont fait parvenir à la mairie une demande d'achat d'une parcelle communale de bois de 823 m² qui jouxte leur terrain.
  Lors du précédent conseil municipal, des élus avaient souhaité de plus amples informations quant à la valeur de ce terrain.
  M. le Maire a contacté un notaire qui n'a apporté aucune réponse.
  Il a également consulté le logiciel de vente (etalab.gouv.fr) qui répertorie les prix à l'hectare (moyenne de 3 550 €/ha) ainsi que le site de la Safer (4 500 €/ha en moyenne pour les terrains boisés).
  Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer la vente de cette parcelle à 350 €.

- Adhésion au service de médecine préventive :
  Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents, d'un service de médecine préventive.

Il est possible d'adhérer, à compter du 1er janvier 2024, via le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19), au Service Prévention Santé Travail Corrèze - Dordogne (SPST 19-24).
Le Maire propose donc au conseil municipal d'adhérer à ce service pour l'ensemble du personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.
Accord du conseil municipal à l'unanimité.

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS

Le Maire rappelle au conseil municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale d'instituer pour certains agents publics une *« prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* ».
Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et proratisé selon le temps de travail.
La période à prendre en compte s'étend du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder cette prime de pouvoir d'achat aux agents concernés.

DESTINATION DES LOCAUX : ANCIENNE AGENCE POSTALE, LOGEMENT DE LA POSTE ET ANCIEN LOCAL DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

La discussion quant à l'utilisation des bâtiments ainsi que de la projection de la valorisation de l'œuvre d'Antoine Paucard montre des regards différents selon les conseillers. Chaque élu a donc fait part de sa vision du projet.
Aucune décision n'a été prise, des ultimes précisions seront à apporter au prochain conseil qui sera conclusif.

FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DE SEILHAC

Suite au désaccord entre les deux communes, M. le Maire s'est adressé aux services de l'État (préfecture, trésorerie, inspection académique).
M. le Secrétaire Général de la préfecture a donc convoqué les Maires de Saint-Salvadour et Seilhac à un rendez-vous fixé le 23 novembre à la préfecture.
M. le Maire de Seilhac était absent à cette réunion.
M. le Secrétaire Général a donc demandé à M. le Maire de Saint-Salvadour de réclamer l'annulation de ce titre, ce que la mairie de Seilhac a refusé, à la suite de quoi M. le Trésorier a suggéré d'engager un recours au Tribunal Administratif.

PROJET DE RÉALISATION DE PETITS TRAVAUX

Des petits travaux sont à prévoir :
- Local maître-nageur
- Sanitaires camping : porte défoncée, plafond à refaire
- Local jouxtant la salle du Conseil : à rénover

Des devis ont été demandés à cet effet.

En vue de la réouverture de la baignade, il est prévu d'aménager quelques jeux pour les enfants : projet d'achat et pose d'un portique.

QUESTIONS DIVERSES

1. Vœux du conseil municipal : dimanche 21 janvier 2024 à 11h00 à la salle polyvalente.

2. Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :
   Bénévoles potentiels : invitation le vendredi 15 décembre des administrés répertoriés lors du précédent conseil municipal (tous les agriculteurs, deux artisans et des administrés ayant du matériel). Hormis les deux artisans, toutes les personnes invitées étaient

présentes et ont donné leur accord pour être incluses dans le PCS.
La commune devra se doter d'un téléphone portable afin de pouvoir alerter la population par SMS.
Maxime ACCOU propose également de mettre son drone à disposition afin de pouvoir visionner les éventuels dégâts.

3. Construction de la nouvelle caserne des pompiers de Seilhac : après s'être adressé aux maires des communes concernées (courrier du 23 octobre 2023), M. le Maire de Seilhac a demandé par courrier en date du 25 octobre que Tulle Agglo assure la maîtrise d'ouvrage. Une réunion à la demande du SDIS est prévue le mercredi 20 décembre. Elle devrait être éclairante aux regards de ces diverses tergiversations (Maîtrise d'ouvrage assurée par la mairie de Seilhac ou par Tulle Agglo ?). M. le Maire et Franck LEYRAT assisteront à cette réunion.

4. Défibrillateur : il est installé salle polyvalente : ne manque plus que le branchement électrique de l'armoire.

5. Devis de l'électricien (défibrillateur + éclairage intérieur de l'église) soumis à David FUENTES qui a négocié efficacement les tarifs.

6. Recensement de la population : il est effectué par l'INSEE tous les 5 ans (dernière période 2019-2023).
Dernier recensement pour Saint-Salvadour en janvier 2023 : 332 habitants, recensement précédent : 296.
Le nombre définitif d'habitants pris en compte par l'INSEE est celui estimé en 2021.
Par conséquent la population retenue pour la commune est de 314 (moyenne entre 332 et 296).

7. Rendez-vous avec un géomètre (mercredi 20 décembre) en vue du bornage de 3 parcelles privées, que des administrés souhaitent céder à la commune.

8. Nouveau site internet de la commune : merci à Audrey COURTOIS et David FUENTES qui ont assisté à plusieurs formations pour mettre en place notre nouveau site (adresse inchangée : www.saint-salvadour.fr).

9. Projet de visite à Saint-Salvadour de la Présidente et du Directeur de l'Office de Tourisme : 25 janvier 2024 à 10h00.

10. Sujets évoqués restant à traiter :
    - des administrés se plaignent que certains chemins publics sont entravés par des clôtures.
    - des prises extérieures électriques manquent salle polyvalente, ainsi qu'un éclairage au niveau de la rampe d'accès à l'esplanade.

*** * * ***

INFOS EN VRAC

Jeudi 5 octobre - SPECTACLE DANS LE CADRE DU P'TIT MARCHÉ :

En ce jeudi, le traditionnel « p'tit marché » était suivi d'un p'tit spectacle : textes de Marcelle DELPASTRE déclamés et accompagnés musicalement par Marie-Laure FRAYSSE. Environ 50 spectateurs, attentifs à un très beau et très émouvant moment de poésie, étaient présents.

Dimanche 22 octobre - LOTO « DÉTENTE ET AMITIÉ » : Carton plein !!!

Salle polyvalente comble, le dimanche 22 octobre, lors du loto organisé par l'association « Détente et Amitié » où environ 120 personnes s'étaient réunies en cet après-midi d'automne.
L'esprit convivial, tant des organisateurs que des participants, et les nombreux lots et bons d'achats en jeu ont incontestablement contribué au succès de cette manifestation.

Jeudi 9 novembre - MARCHÉ D'AUTOMNE :

Plus de 30 exposants avaient pris place salle polyvalente, avec des stands variés et colorés.
Malgré une météo capricieuse, une grosse centaine de visiteurs s'était déplacée.
La vente d'agrumes (environ 50 kg au total), assurée directement par les bénévoles de l'association, fut un succès.
Les 79 votants pour départager 6 participants au concours de soupe n'ont pu empêcher une égalité parfaite entre les deux lauréats de cette année : Nicole BOSSART de Chevant et Daniel LHERBEIL des Yeix.
Chaque participant est reparti avec un lot venant directement des producteurs.
La petite restauration et les musiciens présents ont contribué à la convivialité de ce marché.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Une soixantaine de personnes s'était rassemblée autour du monument aux morts. Cette cérémonie a débuté par une prise de parole de M. le Maire, faisant le lien entre le devoir de mémoire et les évènements de l'actualité tragique.

Audrey COURTOIS a lu le message de l'UFAC. Deux élèves de 3ème, Tyna LEYRAT et Eglantine LEROUX ont prononcé le message ministériel.
Franck LEYRAT a cité les 3 militaires français morts en opération extérieure depuis le 8 mai dernier.
Enfin, David FUENTES et Dominique SENECHAL ont procédé à l'appel aux morts, suivi d'un dépôt de gerbe par les deux adjoints au maire, d'une minute de silence et de l'hymne national.

Merci à tous les participants, particulièrement à nos porte-drapeaux : Henri ROUME et Pierre RIVIERE, ancien maire et ancien combattant d'Algérie, qui a remplacé Raymond SIMON exceptionnellement empêché.

Samedi 11 novembre - PLANTATION D'ARBRES :

9 élus ont répondu favorablement à l'initiative de Guillaume DEBRET. En effet, ils ont acheté et planté des arbres (paulownias et catalpas) sur l'ancien terrain de football, afin d'y créer un bosquet qui pourra accueillir, à l'ombre, les participants aux diverses manifestations estivales.

En même temps, un nichoir, né d'une ancienne urne en bois transformée grâce à l'ingéniosité de Gérard, habitant aux Plats, a été installé sur un arbre en bordure du plan d'eau.

Samedi 18 novembre - REPAS CHOUCROUTE ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE CHASSE :

Rendez-vous devenu incontournable, ce repas a encore une fois été une belle réussite.

Depuis le vendredi soir, les bénévoles avaient préparé les ingrédients et ont réalisé et servi un succulent et copieux repas qui a rassemblé plus de 140 convives.

En ce mois de novembre très humide, cette manifestation a réchauffé les participants.

Jeudi 7 décembre - MARCHÉ DE NOËL :

Cet évènement s'inscrit également dans le paysage des manifestations incontournables de notre commune. 44 exposants, artisans et producteurs, ont répondu à l'invitation de l'association « le p'tit marché de Saint-Salvadour », en présentant des produits variés. Les nombreux clients ont pu faire leurs achats de Noël, se distraire grâce à une animation musicale et se sustenter auprès des commerçants qui proposaient de la petite restauration.

Les bénévoles de la société de chasse avaient, pour la circonstance, mis en route plancha et friteuse.

Dimanche 10 décembre - NOËL DES ANCIENS :

A l'approche des fêtes de fin d'année, deux formules ont été proposées aux ainés de la commune : repas au restaurant ou colis-cadeau.
Dimanche 10 décembre, 51 convives se sont retrouvés au restaurant de la commune « La ferme du Léondou », autour d'un succulent repas concocté par Francine et Sébastien, ce dernier ayant fait une apparition en salle à la fin du repas sous les applaudissements nourris des participants. L'animation de qualité, assurée par Mario Macaluso, a permis d'écouter des chansons reprises en chœur par les participants ou interprétées par des personnes à la voix mélodieuse. Une très agréable journée en cette fin d'automne maussade.
Les colis-cadeaux, composés de produits locaux, préparés et distribués par les élus, devraient régaler celles et ceux qui ont choisi cette option.

Samedi 16 décembre - NOËL DES ENFANTS

Par un samedi ensoleillé, le Père Noël est venu apporter des cadeaux aux enfants de Saint-Salvadour.
Les lutins avaient joliment décoré la salle et le Père Noël, assis au coin de la cheminée, a partagé un petit moment avec eux.
Pendant que les parents prenaient un café, certains enfants se faisaient maquiller alors que d'autres se faisaient un plaisir de plonger dans la piscine à balles. C'était un joyeux noël éclairé par le sourire des nombreux bambins.
Merci à l'association « Saint-Salvadour Animation » qui a aidé le Père Noël dans sa tâche.

Bon à savoir

- **Réunion publique au sujet des énergies renouvelables le vendredi 1er décembre :** une quarantaine d'habitants avait répondu à l'invitation de la municipalité afin de débattre du dossier « Zones d'accélération des énergies renouvelables » (ZaENR) : affluence remarquable, si l'on se réfère aux réunions des communes voisines.

  Comme déjà évoqué, il s'agit, pour chaque commune, de définir des choix de mise en place d'énergies renouvelables (éolien, hydroélectrique, photovoltaïque, réseaux de chaleur, méthanisation, …), conformément à la loi du 11 mars 2023.
  Le conseil municipal avait au préalable réfléchi à proposer en ZaENR exclusivement l'option « photovoltaïque en toiture », proposition qui a reçu l'aval des administrés présents.
  Lors du dernier conseil communautaire, M le maire a fait part des divers questionnements soulevés lors de cette réunion publique : flou sur les éventuelles aides à l'installation, problématique du désamiantage, soucis de raccordements au réseau. Bon nombre de communes de Tulle Agglo se sont également prononcées de façon préférentielle pour le photovoltaïque.

  Pour la commune, la délibération demandée par la préfecture a été prise lors du conseil municipal du 19 décembre dernier.

- **Corrèze autonomie** : le nouveau service public départemental de l'autonomie a vu le jour le 1er janvier 2024.
  Pour plus d'informations ou être accompagné, contacter les services du Conseil Départemental :
  Tél : 05 55 19 19 19 (24h/24 - 7j/7)
  Mail : correzeautonomie@correze.fr
  Adresse du site : www.correze.fr/autonomie

- **Dispositif « Villages D'avenir » :**

  Jeudi 21 décembre, Madame Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité était présente en Corrèze pour dévoiler le dispositif « Villages d'Avenir ».

  Le dispositif « Villages d'Avenir » a pour objectif d'accompagner les communes dans la conception et la réalisation de leurs projets ; d'améliorer la connaissance et de favoriser la mobilisation des dispositifs et outils déjà mis en œuvre par l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs privés ; de mieux assurer la prise en compte, dans la mise en œuvre de ces projets, des objectifs en matière de cohésion des territoires et de transition écologique.

Retour de la crèche : Des bénévoles ont pris en charge la mise en place d'une crèche dans l'église Saint Sauveur suite à la (re)découverte de statuettes oubliées dans le grenier de la sacristie. Grâce à un bon nettoyage, de l'ingéniosité et une petite matinée de travail, le tour était joué.

Au-delà des convictions de chacun, ce sont des éléments du patrimoine de notre commune qu'il est intéressant de valoriser.

Agenda

Dimanche 21 janvier : vœux du conseil municipal

Samedi 3 février : vœux de la société de chasse

Lundi 5 février : assemblée générale « Détente et Amitié »

Samedi 10 février : assemblée générale de « Saint-Salvadour Animation ».

Le saviez-vous ?

Avec l'hiver, le froid, l'humidité, rien de mieux qu'une bonne soupe ! A midi, le soir, elle est toujours prête à nous réchauffer.
Soupe au potiron ? A la citrouille ? quelle différence ?
Ces deux légumes font partie d'une même grande famille botanique. Les cucurbitacées ont été importées dès le XVIème siècle d'Amérique centrale mais aussi d'Afrique du nord (pastèques, melons), d'Asie (concombres, cornichons), bref une présence sur tous les continents.
Important à savoir, si vous faites un jardin : les cucurbitacées sont les reines de l'hybridation, mais si vous prenez la précaution de ne mettre qu'une sorte de chaque variété, vous pourrez sans souci garder des graines pour les ressemer.
Les potirons, à chair plus fine, ont un pédoncule tendre et spongieux (variété « Maxima »). Les citrouilles, à chair plus filandreuse ont un pédoncule rugueux (variété « Pepo »).
Encore des noms qui font rêver, et quelle diversité !
Giraumont, Butternut (ou « Doubeurre »), Pomme d'or, Turban, Pâtisson, Delicata, Ebony...

« Cucurbitacées, en v'la assez des temps glacés ! ».

Le saviez-vous aussi ?

***Pluviométrie 2023 - Saint-Salvadour - Station de La Servantie** - (Jean-Marie BARRAT)*

** Les précipitations sont mesurées quotidiennement à 8h. Coordonnées GPS : 45.396°N 01.789°E Altitude : 455m NGF*

L'année 2023 s'annonçait mauvaise *car il avait fait trop bon à Noël 2022 !?!?!?*

Fin février, ne parlait-on pas dans les médias d'une terrible sècheresse - comme en mai 2022 - qui allait affecter dramatiquement les nappes d'eau …

En juin-juillet-août ce fût une escalade médiatique anxiogène sur le climat, avec sècheresses et inondations en cascades… C'était la cata sur la planète : « *D'après les scientifiques, tous les records de température ont été battus avec un 48.8°C en Arizona, une sècheresse généralisée, et des pluies diluviennes à Pékin* »….

Mais ***sur quelle planète se trouve Saint-Salvadour ?*** Apparemment, trop lointaine des problèmes de sécheresse et de réchauffement/dérèglement climatique de 2023.

Constatez par vous-mêmes les faits locaux :

De la pluie (beaucoup) début janvier. Du 15 janvier au 15 février, un temps froid et sec. Mars est arrivé avec ses giboulées bien de saison. Rien que du classique jusqu'alors.

Puis ont suivi avril, mai et juin avec une pluviométrie abondante et bien répartie.

Durant l'été, le mercure a dépassé une seule fois les 30°C en juin-juillet, huit fois après mi-août (max 38°C le 24) et deux fois en septembre, avec une moyenne des minima de seulement 14 °C, et 24°C pour les maxima, et, par-dessus tout ça, un record de 220 mm d'eau pour les deux mois de juin-juillet !!!

« Un été maussade » diront les grincheux mais que rêver de mieux ???

Et ce temps a duré jusqu'à mi-octobre !!!

Vous pouvez observer ce phénomène de cycles presque décadaires (10 jours) – *voir graphique* - de périodes « chaudes » et de périodes « fraiches » de fin juin jusqu'à mi-octobre. Original. Difficile de trouver mieux.

« Ouais, encore un été pourri », comme disait Gaston, et la météo est folle…

Et toutes ces personnes qui viennent ici et nous disent « *Mais c'est tout vert chez vous* ».

Et ce Max avec toutes ses mesures qui ne respectent pas les « normes de saisons », comme y disent à la télé…

C'était trop bien en fait, jusqu'à ce que patatras !!! Encore une cata. Et de taille !!!!

À la mi-octobre l'équipe de France de rugby a perdu à la coupe du monde !

Et le froid est arrivé avec de la pluie très (trop) abondante et des tempêtes (principalement en Bretagne). Un temps de saison diront certains, mais il ne faut tout de même pas exagérer… Et après les tempêtes, le froid pour clôturer novembre. Et de la pluie et encore de la pluie et toujours de la pluie en décembre.

«-Décidément ce dérèglement climatique nous dérange trop…

- Quoi Max ? C'est toi qui dis ça !?!?

-Non, non, non, c'est les médias. Moi ça me va :

On a eu une année 2023 exceptionnelle avec 1 700 mm (1600 mm en 2021),

143 jours de pluie (comme 2021), 2 jours de neige, 37 jours de gelée et 19 jours sup à 30°C.

Pas de canicule. Pas d'inondation. Pas de sècheresse. Pas de manque d'eau…

Notre commune est superbe et bien protégée des tempêtes médiatiques. »

Jean-Marie BARRAT

ETAT CIVIL 2023

NAISSANCES :

- Léandre, Patrick, Christophe PELLEGRINI né le 12 février 2023 à Tulle
  de Loïc PELLEGRINI et de Louise LACOMBE, « 698 Route du Breuil ».

- Cleden, Henri, Pierrick JEGO né le 5 août 2023 à Tulle
  de Frédéric JEGO et de Audrey FORNERIS, « 26 Route du Breuil ».

DÉCÈS :

- M. Jean Louis FAUVERT, le 6 janvier 2023 à Brive la Gaillarde, « 127 Rue du 3 mai 1944 ».

- Mme Arlette BOULAY, le 7 janvier 2023 à Treignac, « 1180 Route de la Vimbelle ».

- M. Jean Pierre MAGNAVAL, le 25 février 2023 à Saint Salvadour, « 57 Place de la Liberté ».

- M. Philippe MIGNON, le 21 novembre 2023 à Brive-la-Gaillarde, « 186 Impasse de Meneyrol ».

Notre doyenne, Lucie MAGNAUDEIX nous a quittés le 4 janvier. Elle avait eu 103 ans le 20 novembre 2023.

* * * *

Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde prévoit un dispositif d'alerte aux administrés.

Le conseil municipal a fait le choix d'utiliser l'envoi en nombre de SMS en cas d'évènements majeurs.

Pour collecter les numéros de téléphone portable des administrés qui seront stockés, en toute confidentialité, sur un appareil dédié, et afin d'être en accord avec la législation, il est nécessaire que les personnes intéressées par ce dispositif nous communiquent leurs coordonnées par écrit.

Ce dispositif pourra également être activé en cas de coupures d'eau ou d'électricité.

Merci de nous retourner le coupon réponse ci-dessous, dès que possible, par mail ou par courrier.

✂----------

Plan communal de sauvegarde – Commune de Saint-Salvadour

<u>Coordonnées à utiliser en cas d'alerte</u>

NOM : ……

PRENOM : ……

ADRESSE : ……

NUMERO DE TELEPHONE PORTABLE : ……

DATE ET SIGNATURE